Archives parlementaires

Dons en numéraire, plomb et effets d'habillement par la société républicaine de Couvin (Ardennes), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en numéraire, plomb et effets d'habillement par la société républicaine de Couvin (Ardennes), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 590-591;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38883_t1_0590_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

dans l'âme de nos jeunes républicains la sainte flamme de la liberté que les vierges de Vesta avaient de soin à entretenir le feu sacré sur l'autel de l'antique déesse. Tandis que les mains viriles s'occupent aux travaux robustes, on voit nos intéressantes républicaines employer leurs mains délicates aux tâches qui leur conviennent. On voit des jeunes filles préparer la charpie qui doit arrêter un sang précieux, mais qui appartient spécialement à la patrie, avec autant de calme qu'elles auront de joie à tresser des couronnes civiques destinées à des vainqueurs chéris. Oh! que la liberté est forte, quand elle est secondée par les mobiles les plus puissants sur le cœur humain.

« Je t'aurais encore parlé de Granville, citoyen Président, si les circonstances m'eussent permis d'exécuter le projet que j'avais conçu d'une fête funéraire en l'honneur des mânes des défenseurs de la patrie qui ont péri au siège de cette place. Mais je n'y ai pas été plutôt de retour, après avoir visité d'autres parties de ce département, que j'ai reçu une lettre du comité de Salut public qui m'appelle à Saint-Malo. Ainsi l'hommage funèbre destiné aux glorieuses victimes que j'ai vu tomber à mes côtés est suspendu, mais il n'en aura pas moins lieu. Il faut élever un monument durable sur les ruines d'une partie de cette cité fidèle; il faut jeter des fleurs sur les cendres des héros; il faut répandre un baume sur le cœur saignant de leurs familles. La République a déjà accordé son assistance à cette partie d'elle-même, mais ce n'est qu'à la patrie qu'il appartient de consoler la nature par l'appareil de la gloire et de la sensibilité.

« Je vais me rendre à ma nouvelle destination. Les Anglais ne souilleront point un sol d'où la Vendée est à jamais bannie.

« LE CARPENTIER. »

Le citoyen Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes, mande de Cherbourg, par sa lettre du 23 frimaire, que la Convention verra avec plaisir l'extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate *la Carmagnole*. Par cet extrait le citoyen Allemand rend compte, qu'étant parti de Brest le 28 brumaire, il est arrivé à la baie de Cancale le 20 frimaire avec une contrariété de vents constants; que chemin faisant il a pris cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé, allant en pays ennemis, qu'il a expédiés pour Morlaix et Isle-de-Bas; qu'il en a envoyé un autre chargé de goudron à Brest et une corvette anglaise de 22 canons, armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, qu'il a amenée avec lui à Cancale.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Jean-Bon-Saint-André (2).

Le représentant du peuple dans les départements maritimes, au Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« La Convention verra avec plaisir par l'extrait ci-joint de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate la *Carmagnole*, que la marine de la République en poursuit avec vigueur les ennemis. Cette frégate, réunie à la *Galathée* et à l'*Engageante*, vient d'envoyer, dans divers ports, cinq prises ennemies, parmi lesquelles se trouve une corvette de 22 canons que je vais faire visiter, et si elle convient à la Nation, elle sera bientôt en mesure de servir contre ses ennemis.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

« A Cherbourg, le 23 frimaire an II de la République, une et indivisible. »

Extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate de la République La Carmagnole, *datée de la baie de Cancale le 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible* (1).

Je suis parti de Brest le 28 brumaire et ne suis arrivé que le 20 frimaire à la baie de Cancale, ayant été constamment contrarié jusqu'à mon arrivée par les vents d'Est et d'Est-Sud-Est.

J'ai pris chemin faisant cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé allant en pays ennemi. Je les ai expédiés pour Morlaix et île de Batz avec ordre d'attendre que je les envoie chercher sous escorte pour Saint-Malo, cette partie de la côte manquant plus particulièrement de vivres. J'en ai envoyé un autre chargé de goudron à Brest, et une corvette anglaise de 22 canons armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, que j'ai menée avec moi à Cancale, ne pouvant l'expédier pour Saint-Malo, tout de suite, n'ayant pas de pratique de la côte, lors de mon arrivée, à lui donner.

Vous voyez, citoyen représentant, qu'ayant été très malheureux par la contrariété des vents, j'en ai été en quelque sorte dédommagé par la prise de ces cinq navires, surtout par les trois premiers qui nous sont bien nécessaires, en ce que nous ne serons plus, d'ici à quelque temps, obligés d'avoir recours à Brest pour avoir des vivres (2).

Pour copie conforme :

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

La Société républicaine de Couvin, département des Ardennes, instruit la Convention nationale d'un trait civique et généreux des citoyens soldats du 6e bataillon de la Marne, en détachement en cette commune, qui, ayant reçu 10 livres du citoyen Poulet pour s'être portés à éteindre le feu pris à sa cheminée, ont offert cette somme à la société pour organiser les jeunes gens de la première levée, en y ajoutant encore 59 livres 10 s.; cette Société a aussi, de son côté, procuré à ces jeunes gens 372 liv. 9 s. en argent, 49 che-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 285.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801.

Bulletin de la Convention du 7e jour de la 3e décade du 3e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).
(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Bulletin de la Convention* du 7e jour de la 3e décade du 3e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793); *Moniteur universel* [n° 89 du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 358, col. 3].
(2) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793,) p. 1587, col. 1].

mises, 2 vestes, 2 culottes, du drap pour faire 6 habits, une paire de bas, 150 liv. de plomb en lingots et une carabine; le citoyen Harmand s'est obligé d'habiller son fils pour partir. Cette Société prévient qu'elle a en dépôt, pour la République, trois couverts d'argent et 400 livres de plomb en lingots. Elle adhère aux travaux de la Montagne et l'invite à ne pas descendre avant d'avoir vaincu les despotes, et elle demande le reculement des barrières.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des dépêches (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine de Couvin écrit qu'un détachement du 6e bataillon de la Marne, en cantonnement dans cette commune, ayant reçu 10 livres du citoyen Poulet, pour s'être porté à éteindre le feu qui se manifestait dans une cheminée de ce citoyen, il (le détachement) a offert cette somme à la société. Plusieurs citoyens de ce détachement ont encore offert individuellement suivant leurs moyens, ce qui a produit dans la même séance une somme de 69 livres 10 sols, pour être partagée entre les citoyens de première levée.

Cette société offre, pour les jeunes citoyens de la première réquisition, 372 livres, 9 sols, 49 chemises, 2 vestes, 2 culottes, du drap pour six habits, une paire de bas, 150 livres de plomb en lingots et une carabine. Le citoyen Harmand habille son fils pour partir avec le bataillon de cette commune.

Mention honorable.

La commune et la Société populaire d'Indreville demandent à être autorisées à faire démolir l'église dite de Saint-André et la maison ci-devant curiale, afin de donner plus d'étendue à la place du marché aux blés, qui se trouve trop resserrée.

Renvoyé au comité des domaines et aliénations (3).

Les administrateurs du district de Rethel font passer l'état de l'argenterie qu'ils ont adressée à l'hôtel des Monnaies à Paris, montant à 1,348 marcs 7 onces 3 gros et demi renfermés dans 3 caisses.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au bureau des domaines (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

Les administrateurs du directoire du district de Rethel informent la Convention qu'ils ont adressé à l'Hôtel des Monnaies de Paris, trois caisses d'argenterie, contenant 855 marcs 7 onces 3 gros et demi. Ils observent qu'ils ont déjà fait parvenir, en deux différentes fois, au même hôtel, 493 marcs; ce qui fait un total de 1,348 marcs, 7 onces, trois quarts.

Les officiers municipaux de la commune d'Étaples, district de Boulogne, département du Pas-de-Calais, écrivent à la Convention nationale que la Société populaire et les habitants de cette commune, instruits du dénûment où se trouvaient 12,000 de nos frères, campés sous les murs d'Arras, se sont empressés d'acquitter une dette sacrée de la patrie, en leur procurant en douze heures 888 chemises, 53 draps, 9 habits, 1 capote, 43 gilets, 36 culottes, 11 paires de bas, 17 paires de souliers, 1 chapeau et une somme de 15 liv. 10 s.; la classe la plus indigente s'est dépouillée d'une partie du strict nécessaire pour en aider les braves défenseurs de la patrie. Ils informent aussi que dans cette commune la nation a triomphé du fanatisme, que les idoles sont brûlées et que le peuple n'y veut d'autre culte que la liberté et la raison.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités de la guerre et des marchés (1).

Le citoyen Pierre Quatre-Sols [(Quatresolryvart (2)] envoie un assignat de 200 livres en acompte pour la solde qu'il s'est engagé de payer. Il y joint une lettre de son fils, âgé de 22 ans, soldat depuis 18 mois dans le 1er bataillon de Seine-et-Marne, dans laquelle ce jeune homme rend compte de sa situation à l'armée et de ses sentiments républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Quatresolryvart (4).

« Aumale, département de la Seine-Inférieure, district de Neufchatel, le 2 frimaire, an II.

« Républicain Président,

« Mon fils, âgé de 22 ans, est depuis dix-huit mois soldat dans les armées de la République, au 1er bataillon de Seine-et-Marne, compagnie dite Taveau; il a fait toute la campagne Belgiquoise et a été depuis toujours en présence des vils satellites des despotes. Depuis son départ je n'ai cessé d'avoir avec lui une correspondance de paterni-fraternité *(sic)* et dans les mêmes principes de sa lettre du 21 brumaire, reçue le 29; il n'est que l'écho de ceux que je lui ai donnés. Je te la remets avec l'incluse, prends-en lecture, et si après tu la juges digne d'être lue à la Convention, je m'en réfère à ton seul jugement.

« Quel que soit son sort, oblige-moi de me la faire repasser.

« Obligé-moi aussi de mettre sur le bureau l'assignat de 200 livres pour sa solde que je me suis engagé de payer, et ce à compte.

« Salut et fraternité.

« Pierre QUATRESOLRYVART *(sic)*. »

---

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.
(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.
(5) *Bulletin de la Convention* du 7e jour de la 3e décade du 3e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.
2. D'après le document original.
3. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 287.
4. *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.